



Allocations pour demandeurs d'asile

Vous avez fui votre pays et vivez depuis longtemps en Allemagne - mais votre statut de réfugié n'a pas été reconnu.

Vous recevez des prestations sociales - mais moins d'argent que les réfugiés reconnus ? Vous avez fondé une famille en Allemagne, mais votre enfant ne reçoit aucune prestation depuis des mois ? Vous ne recevez qu'un « argent de poche » parce que l'État veut vous forcer à quitter volontairement le territoire ?

Alors, quelque chose ne va pas.

Nous voulons que vous receviez les prestations auxquelles vous avez droit.

Car si vous êtes arrivés ici c'est parce qu'il n'existe aucun droit dans votre pays d'origine. Cela devrait être différent en Allemagne.

Nous sommes un groupe d'avocats et d'avocates spécialisés dans le droit social. Nous travaillons dans toute l'Allemagne - peu importe donc votre lieu de résidence.

Vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous avec nous, il vous suffit de nous envoyer par voie électronique la notification de la décision d'octroi des prestations. Nous pouvons alors veiller à ce que vous receviez la bonne prestation à laquelle vous avez le droit.

Vous ne courez aucun risque. En effet, le fait que nous réclamions pour vous ce qui vous est légalement dû n'a pas d'effet négatif sur votre droit au séjour. Et vous ne devez pas payer d'argent pour notre travail, car nous pouvons demander l'aide judiciaire pour cette procédure.

Pas besoin de courage - il suffit de nous appeler ou de nous écrire via les médias électroniques.

Nous sommes là pour vous !

Kontakt: <https://zusammenland.de/case-study/mit-recht-zum-recht/>